



AVIS DE COURSE

Régate interligue – grade 5A Blavezh Kup 2026

Samedi 11 et dimanche 12 avril 2026 à Saint Guénaël (Lanester)
Autorité Organisatrice : Foyer Laïque de Lanester voile

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement du championnat départemental*

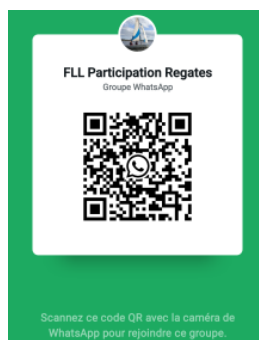
2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles *le 10/04/2026 au plus tard*

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel sera affiché sur le panneau d'affichage situé devant le club
Le WHATSAPP suivant pourra être utilisé par l'OA en plus du tableau officiel pour communiquer les infos (IC, résultats, jury)



3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 **L'épreuve est ouverte à tous les dériveurs de moins de 6 mètres, conçus avant 1980 ou d'un rating supérieur à 1000** (dériveurs light et médium)

4.1,2 Les inscriptions se feront sur place aux horaires prévus

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur : la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence « pratiquant » accompagnée du QS sport et une autorisation parentale

b. Pour les concurrents étrangers non licenciés en France : un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF ainsi que le justificatif d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros.

4.3 Les bateaux admissibles sont invités à se préinscrire en remplissant la fiche jointe.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

- régate **25 euros/ personne**
- repas pizza : 15 euros (commande prise au moment de l'inscription)

6 PROGRAMME

Samedi 11 avril	Confirmation d'inscription	10h- 12h
	Briefing équipage	12h45
	Mise à disposition du comité de course pour 1 à 3 courses (parcours raid ou construits)	13h00
	Pot d'accueil	19h
	Repas	20h
Dimanche 12 avril	Mise à disposition du comité de course pour 1 à 3 courses (parcours raid ou construits)	11h
	Remise des prix	À partir de 16h

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le dimanche 12 avril

7 LIEU

7.1 L'épreuve aura lieu sur le site de Saint Guénaël (rivière du Blavet)

7.2 Les annexes aux IC préciseront l'emplacement des zones de course.

8 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type raid ou construits et précisés en annexe aux IC

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

12 PROTECTION DES DONNÉES : Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO à utiliser gracieusement son image sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. *Voir la règle « décision de courir » RCV3.* L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant que pendant et après la régata.

14 PRIX

Des prix seront distribués aux concurrents suivant leur mérite.

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES-

Pour plus d'informations, contacter *le club* : contact.lanester-voile@orange.fr